

Initiatives parlementaires

Le député me dit que ce n'est pas vrai. Nous nous en remettons aux *Procès-verbaux et témoignages* du comité pour voir ce qu'il en est. Somme toute, nous sommes des plus favorables à l'adoption de cette mesure législative qui accorde systématiquement une voix aux victimes, en ce sens qu'elles peuvent se sentir suffisamment protégées par la loi et qu'elles peuvent intervenir dans le processus, car, comme mon collègue de l'autre côté l'a dit, la victime devient victime du système à mesure que se déroule le processus. Nous ne voulions pas qu'une telle éventualité se produise.

Nous avons entendu des témoignages très émouvants de la part des victimes de Larry Takahashi, et mon collègue a plus que raison de dire que le système a joué contre ces victimes de façon flagrante. Nous proposons de rendre la loi plus sévère pour que le système devienne plus responsable.

Je dirais aussi qu'en ce qui concerne les sorties sans ou sous surveillance — le gouvernement s'est empressé de nous faire remarquer que le taux de réussite des sorties était très élevé —, lorsqu'il se produit un échec, c'est un échec tragique. Nous avons fait valoir ce point durant les débats du comité sur Légère et Gingras.

Le gouvernement a donc préparé un rapport, le rapport Pepino, et nous, de ce côté, nous avons collaboré afin que ces modifications, qui renforceraient la loi et protégeraient la société en cas de sorties, soient effectivement adoptées.

En repensant à tous les témoignages que nous avons entendus et à la façon dont nous avons analysé la libération conditionnelle, les sorties sans ou sous surveillance et tous ces problèmes, je dirais que nous avons appuyé bon nombre des initiatives du gouvernement. Toutefois, je crois qu'en lisant le projet de loi C-311, on constate qu'il ne traite pas vraiment de certains problèmes fondamentaux. Monsieur le Président, je sais que ceci vous préoccuperait. L'Association du Barreau canadien nous a signalé que le projet de loi C-36, et par conséquent le présent projet de loi, met la charrue avant les boeufs. Il traite de libération conditionnelle et de sorties avant de parler de la détermination de la peine.

Une voix: Il renferme certaines dispositions relatives à la détermination de la peine.

M. Rideout: Mon collègue me dit que ce projet de loi renferme certaines dispositions relatives à la détermination de la peine. Je lui répondrai que l'Association du

Barreau canadien a demandé à la ministre de la Justice de bien vouloir présenter des projets de loi sur la détermination des peines et de s'abstenir de poursuivre tous les autres aspects de la libération conditionnelle.

La logique le dit. Toute personne un tant soit peu logique peut s'apercevoir que le système traite avant tout de la durée d'incarcération du détenu et non de sa remise en liberté.

Par conséquent, nous devrions examiner la détermination de la peine afin de savoir ce qui va en ressortir, la durée de la peine et le genre de système que nous devons mettre en place pour préparer le détenu à sa réinsertion sociale.

Au lieu de cela, nous mettons la charrue devant les boeufs. Mais nous avons tort. Quand la ministre de la Justice a comparu devant le comité, je lui ai demandé: «À quand une mesure législative sur la détermination de la peine?» «Pour bientôt», m'a-t-elle répondu.

Bientôt qu'elle a dit. Selon ce qu'on nous a dit il y a plusieurs mois, cette mesure législative sur la détermination de la peine devrait déjà avoir été présentée. Or, nous voici pratiquement rendus aux vacances d'été, et nous savons qu'à l'automne, étant donné toutes les autres affaires que nous allons devoir examiner, il n'est guère probable qu'une mesure législative sur la détermination de la peine soit présentée à la Chambre, examinée et adoptée. Il y a peu de chances qu'une telle mesure soit présentée avant la tenue des prochaines élections. C'est regrettable.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, pensons qu'il ne faut pas faire de la basse politique avec les victimes et avec les détenus, et que le gouvernement ne devrait pas adopter l'attitude qu'il a adoptée au cours des derniers mois en ce qui concerne l'ordre public.

On parle beaucoup d'ordre public et de la façon de protéger la société, mais quand des choses arrivent, allez donc dire aux Canadiens de ne pas s'inquiéter. Quand on regarde la mesure législative et qu'on voit comment ça se passe et la façon dont les députés examinent cette mesure, on ne peut que constater que ce n'est que de la frime.

Regardez ce que nous, les députés de ce côté de la Chambre, avons proposé de constructif en ce qui concerne les victimes, les droits des détenus et le système de détermination de la peine. Comparez nos propositions à celles qui ont été faites par le parti d'en face. Vous verrez que ce qu'il a proposé est loin d'être suffisant.